

# association des habitants du centre et vieille ville

AHCWV : 13 rue de Candolle - 1205 Genève. ccp 12-8533. éditeur responsable : arlette ziegler

## éditorial

Il semble utile de rappeler une des préoccupations essentielles de notre association : la conservation et la réintroduction de l'habitat (particulièrement familial) au centre-ville, avec tous les prolongements nécessaires et indispensables que cela implique. Cette démarche nous semble urgente, quand on connaît les statistiques. Voyons un peu :

En 1969 la population de notre quartier (Cité-Rive) était de 10'436 habitants. En 1979, elle n'est plus que de 6'700. Une diminution de 3'736 habitants, soit le 35% de la population, en dix ans seulement ! La question se pose : restera-t-il un seul habitant au centre dans vingt ans ?

Habitat sans commerces, commerces sans habitat, tous ces ghettos qu'on tend à nous imposer - la banlieue pour dortoir, le supermarché pour la

consommation et le coffre-fort pour gagner son pain - cela fait-il une ville ?

Et pourtant les exemples sont nombreux de villes qui ont su préserver leur identité, leur habitat, les commerces, enfin tout ce qui fait qu'une ville est une ville et qu'il y fait bon vivre.

Hélas, au centre de Genève, ce n'est pas le cas. Le délogement systématique des habitants en fait une ville morte. Les exemples abondent, et on peut citer entre autres : 10 rue Tabazan, 22 Bourg-de-Four, 10-12-14 place Longemalle, 4 bd des Tranchées, 108-110-112 rue du Rhône, etc. et ils sont l'expression de la mutilation que subit le centre de Genève.

En privant délibérément les habitants du centre de la possibilité de vivre au coeur de leur ville, on commet là une agression grave. Rentabilité, que de crimes on perpète en ton nom ! Sans crainte de vous ennuyer, il est intéressant de citer quelques chiffres tirés de l'Annuaire statistique du SCS :

En 1970 il y avait 4'449 logements dans le quartier Cité-Centre. Sur ce total plus du 53% (2'408) étaient de petits logements (1-2 pièces). 3'887 logements dataient d'avant 1947, ce qui signifie que le gain de logements dans le quartier en 23 ans, par reconstruction ou rénovation, a été seulement de 562. Sur ce dernier chiffre, 78% (438) étaient de petits logements (1-2 pièces). On a donc assisté à une forte spécialisation du quartier en petits logements, au détriment des appartements familiaux. Depuis 1972, il n'a été reconstruit que 192 logements supplémentaires dans le quartier, dont 2, oui deux seulement (un 2 pièces et un 4 pièces) en 1979 !

Par contre en 1979, on trouve 648 logements vacants dans le quartier, la plus grande partie étant composée de logements vides que leurs propriétaires ne veulent pas remettre en location !

Est-il besoin d'une conclusion ? Nous vous laissons le soin de la tirer...

## FETE DES PREMIERES FEUILLES (Ecole FERDINAND HODLER)

**CORTEGE dès 9h le 14 MARS**

Le champ d'action de l'AHCWV s'étend aux limites de l'arrondissement électoral No 1, Cité-Rive. Il comprend par conséquent les deux écoles enfantine et primaire de St-Antoine et Ferdinand Hodler, et les élèves qui les fréquentent.

Ces enfants de 4 à 12 ans sont les premiers concernés par la qualité de la vie en ville : ils subissent quotidiennement et partout - places de jeux, trajets, écoles, etc. - la circulation, le bruit et la pollution qu'elle engendre, le manque d'espaces verts ou récréatifs, et l'agitation de la vie citadine.

C'est pourquoi, avant d'élaborer un dossier complet "Enfants-Quartier", notre Association, en accord avec les enseignants et l'inspectrice de l'école Ferdinand Hodler, a offert une verrée aux parents, maîtres et élèves de cette école, le samedi matin 13 décembre, à l'occasion de l'Escalade.

Un temps magnifique et doux a permis que cette réunion se déroule dans une atmosphère amicale et joyeuse dans le préau de l'école qui avait été décoré par les élèves. Déguisements et rondes furent bien sûr de la fête !

Dans un deuxième temps, les enseignants et notre Association organisent pour le tout début du mois de mars une grande fête : "La première feuille". Il s'agit évidemment de fêter l'éclosion du premier bourgeon de marronnier de la Treille. C'est pourquoi cette fête se déroulera d'une part dans le bâtiment de l'école, d'autre part sur la Treille elle-même, ces deux lieux étant reliés par un cortège.

Cette manifestation sera l'occasion non seulement d'ouvrir l'école sur le quartier, de le faire découvrir ou mieux connaître par ses enfants, mais aussi permettra peut-être ce qui pourrait être fait pour améliorer les conditions de vie au centre-ville. De mieux comprendre comment les enfants voient leur quartier, et comment ils le voudraient.

### SAMEDI 14 MARS

- 9 h Cortège dans la Vieille-Ville
- 10 h Cérémonie et chants à la Treille
- 11 h Retour à l'école par un grand rallye par équipe
- 12 h Dîner et jeux à l'école Ferdinand Hodler
- 13 h Bal pour les enfants, parents et habitants

### LA RUE DES BELLES FILLES

bijoux brocante vêtements  
8, rue Etienne Dumont tel: 20'32'32

Roman Juon, Alain Rosset, Adrienne Soutter, Alain Viaro, Arlette Ziegler ont participé à l'élaboration de ce numéro.

L'opinion exprimée dans les articles n'engage pas la responsabilité de l'éditeur.

● PLACE DU BOURG-DE-FOUR  
Proposition d'aménagement

La place du Bourg-de-Four est de plus en plus victime d'un stationnement anarchique. L'intervention constante de la police ne change rien à une situation d'indifférence totale des automobilistes face aux besoins des autres usagers : piétons et habitants.

Cette situation a amené des conseillers municipaux de tous les groupes politiques représentés en Ville de Genève à présenter un projet de résolution invitant le Conseil Administratif à prendre des mesures pour remédier à cet état de choses (voir la Tribune de Genève du 23.1.81).

L'AHCVV a vivement soutenu cette action. Elle a même proposé un avant-projet de réaménagement partiel de la place, qui a recueilli plus de 400 signatures, et a été ainsi prébiscité par les habitants et les usagers de ce lieu. Les commerçants ont été consultés et seront d'ailleurs associés à sa réalisation.

Le projet consiste en l'aménagement d'une esplanade pour les piétons entre la fontaine centrale et la façade nord-ouest de la place. Les cafés, nombreux de ce côté, pourraient ainsi mettre quelques tables à l'extérieur pendant la belle saison. Des places de stationnement sont conservées en face de l'Hôtel de Police, d'autres pourraient être autorisées le long du futur trottoir.

Il ne s'agit donc pas d'une fermeture de la place à la circulation, mais d'un réaménagement de l'espace pour améliorer la qualité de la vie dans cette partie du quartier. En fait, seules les possibilités de stationnement sauvage des véhicules près de la fontaine seraient supprimées, les places se trouvent actuellement devant la Clémence étant reportées en contrebas de la place.

Le projet a été remis à M. Ketterer et à ses services. Nous attendons des propositions concrètes de la Ville pour que cet aménagement soit réalisé dans les plus brefs délais et selon les vœux exprimés par les habitants. Pourquoi pas déjà pour l'été 1981 ?

● RUE ETIENNE DUMONT

Une proposition pour diminuer le bruit et rendre la sécurité aux piétons

Cette rue est une des dernières rues vivantes et animées de la Vieille-Ville. On y trouve environ seize magasins, dont quatre d'alimentation, ainsi que trois établissements publics (un drugstore et deux bars). Cette concentration de commerces et d'activités en fait le cœur de la partie sud de la Vieille-Ville avec le Bourg-de-Four.

En contrepartie du côté animé et vivant de cette rue, les nuisances dues à la circulation, au bruit et au stationnement anarchique, en font un lieu d'insécurité pour les piétons et les habitants.

Bien que le stationnement y soit interdit, l'étroit trottoir de droite en montant est envahi en permanence par des véhicules en stationnement. L'accès aux commerces et aux entrées d'immeubles est rendu difficile sinon impossible pour les piétons. Les camions de livraison bloquent souvent la chaussée ou le trottoir de gauche. Les piétons doivent alors se faufiler entre les véhicules dans un perpétuel gymnase.

A ces problèmes d'une rue passante s'ajoutent la nuit ceux dus aux clients des établissements publics : démarrages brusques, vélomoteurs bruyants, groupes se rendant d'un bar à l'autre. Le sommeil des habitants en est sérieusement perturbé. Une psychose s'installe peu à peu, accusant de tous les maux les usagers, et particulièrement les jeunes, de ces établissements. Le bruit, les agressions, les crottes de chiens,

les chewing gum collant au trottoir sont imputés au même bouc émissaire : les jeunes.

L'Association des Intérêts de la Vieille-Ville, présidée par M. P. Georges, va même plus loin. Elle parle lors d'une conférence de presse (voir La Suisse du 22.11.80 et la Tribune de Genève du 24.11.80) et dans le numéro d'octobre de son journal de "la dégradation des conditions de vie dans la Vieille-Ville, notamment d'agressions, d'actes de vandalisme, de cambriolages, etc.". Les habitants seraient même prêts à former une milice d'auto-défense armée pour assurer la sécurité publique la nuit.

Pour sa part, l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville se félicite qu'il y ait encore quelques commerces actifs à destination des habitants dans la Vieille-Ville. Elle admet qu'il y a également des problèmes, et en cherche les solutions. Elle estime également qu'il n'y a pas lieu de grossir exagérément les faits ni surtout de réchauffer dans l'esprit et le cœur des habitants du quartier des attitudes de suspicion, de délation et d'auto-défense, ou même de "racisme" à l'égard des jeunes.

Dans le but de trouver des solutions constructives, l'AHCVV a organisé en novembre 1980, à la salle de paroisse de la rue Tabazan, une réunion avec les habitants des rues Etienne Dumont, Chausse-Coq et Saint-Léger. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Un certain nombre de résolutions ont été adoptées et communiquées à M. Fontanet, président du Département de Justice et Police. Elles étaient les suivantes :

- aménagement de la rue Etienne Dumont assurant la priorité et la sécurité des piétons la journée (élargissement des trottoirs, pose de bornes, etc.);
- aménagement de la rue y interdisant la circulation et le stationnement la nuit (pose d'une chaîne à l'entrée de la rue, meilleur éclairage, etc.);

- création d'un parking pour les vélos moteurs à St-Antoine.

Ces mesures devraient être prises à l'essai pendant une période de trois à six mois. Les habitants seraient informés au fur et à mesure des démarches entreprises et des aménagements prévus. En janvier 1981, le Comité de l'AHCVV a obtenu une entrevue avec M. Fontanet à laquelle les doléances et les propositions des habitants furent exposées. A cette occasion, M. Fontanet assura les personnes présentes que la question serait étudiée par ses services.

Enfin, l'AHCVV a élaboré un projet pour un tel aménagement. Ce projet a été envoyé à M. Ketterer, conseiller administratif délégué auprès du Service Immobilier de la Ville de Genève. Ce dernier l'a remis à ses services qui sont présentement en train de l'étudier. Il s'agit de la proposition suivante (voir croquis) :

- élargissement du trottoir de droite en montant, avec pose de bornes et de bacs à fleurs;
- réservation de deux emplacements pour les véhicules de livraison le long de ce trottoir;
- fermeture du tronçon de rue entre la rue Maurice et la place Franz Liszt, revêtement de surface et bacs à fleurs;
- aménagement piéton de la place Franz Liszt;
- aménagement des surfaces et

- plantations dans la rue Tabazan;
- élargissement du trottoir au débouché inférieur de la rue Tabazan sur la rue Beauregard, de manière à assurer une traversée des piétons en toute sécurité;
- la nuit (à partir de 22 h par exemple) une chaîne fermerait le débouché de la rue Etienne Dumont sur le Bourg-de-Four.

Le haut de la rue Etienne Dumont et de la rue Tabazan ne seraient ainsi pas interdits à la circulation, mais seules les voitures de riverains y seraient admises pour les cas de livraison, déménagement et urgence.

Un groupe de travail pour l'étude et la réalisation du projet sera constitué avec des représentants du Département de Justice et Police, du Service Immobilier de la Ville et des délégués des habitants.

Aux problèmes de la rue Etienne Dumont, l'AHCVV a répondu par une action concrète et constructive.

● BOIRE UN CANON SOUS LES CANONS !

Notre Association a organisé un bal à l'Arsenal, le samedi de l'Escalade. Ce qui s'est avéré être un prolongement sympathique de la soupe de la Compagnie 162 l'après-midi. Ce bal fut un succès. Jeunes et moins jeunes dansèrent au son d'un orchestre populaire. Les habitants eurent l'occasion de se rencontrer

et de discuter longuement devant un verre de vin chaud et des saucisses. Malgré le froid, la foule se pressait autour des vieux canons quelque peu étonnés !

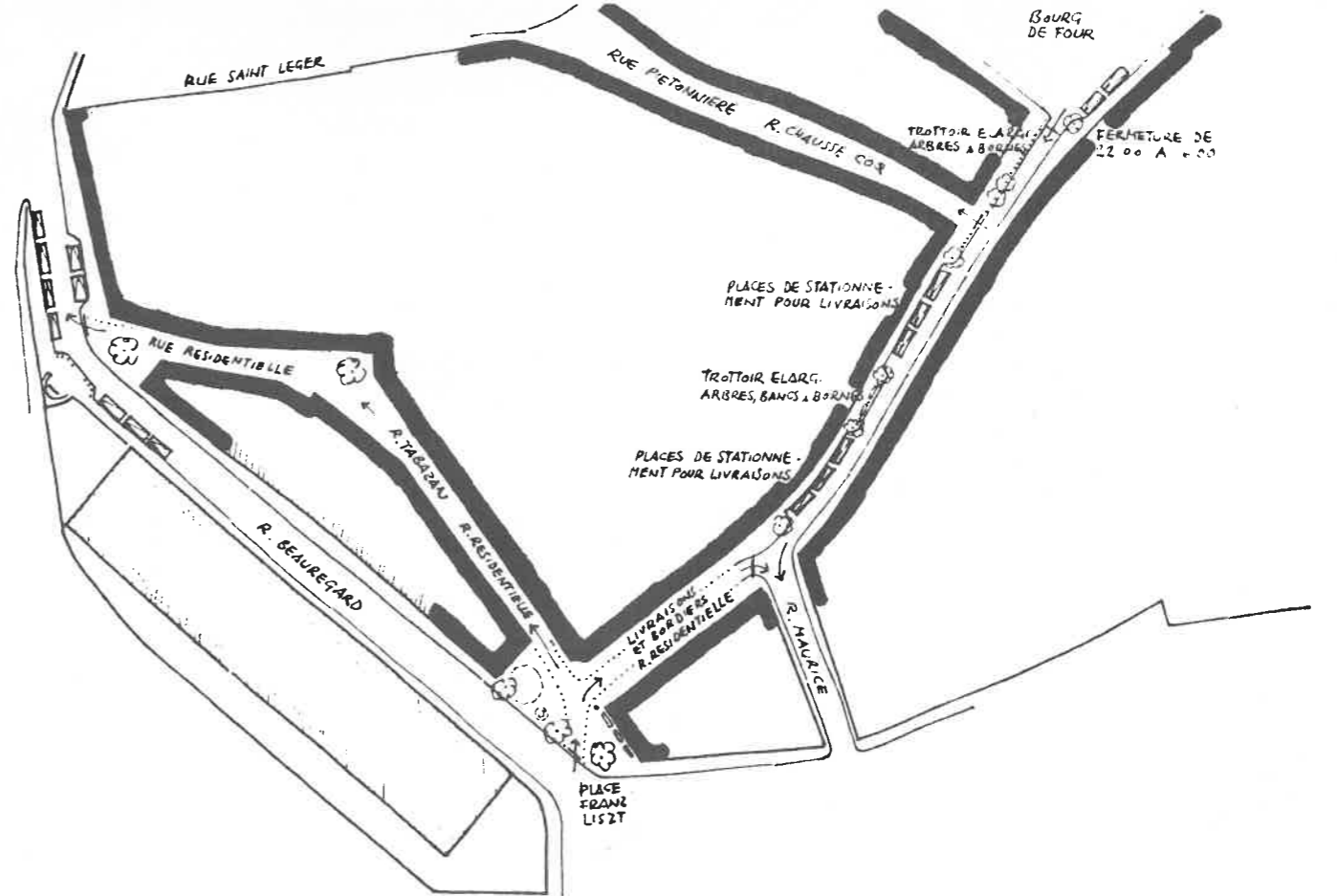
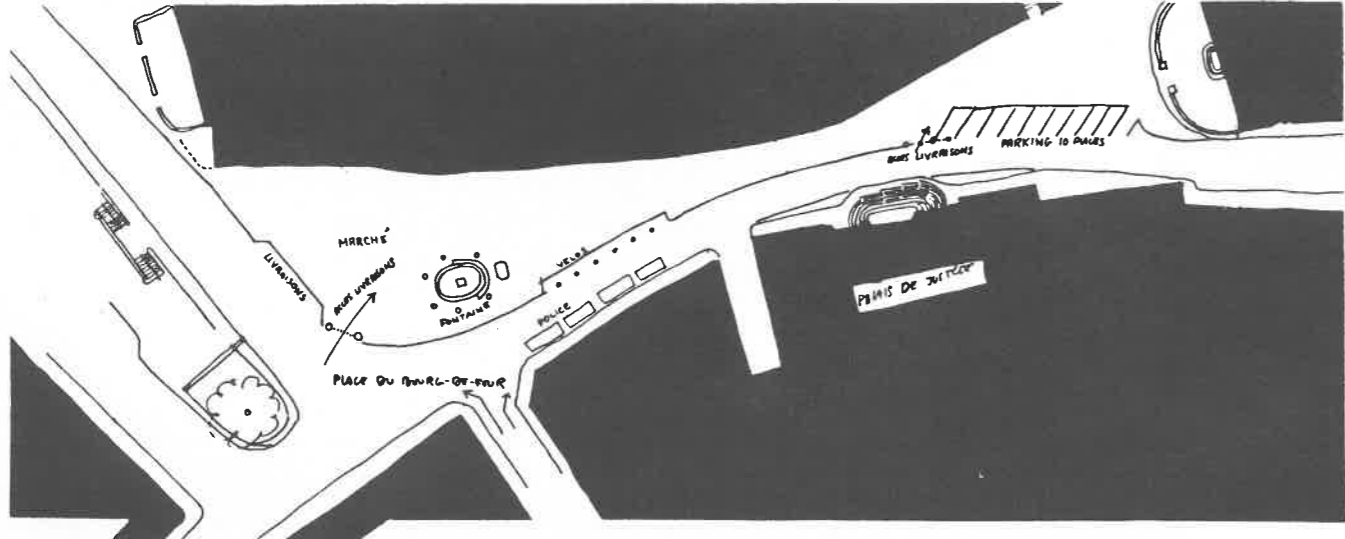
● PETITION ROTISSERIE - PELISSERIE

Nous avons déposé deux pétitions, l'une au Grand Conseil, l'autre au Conseil Municipal de la Ville de Genève, pour nous opposer au parking de 650 places prévu derrière le cinéma Alhambra. Nous demandons dans cette pétition la construction de logements pour familles avec enfants, et un parking de 200 places pour les habitants du quartier. Nous avons recolté 300 signatures, émanant exclusivement des habitants du quartier.

**Tilène**  
colifichets - bijoux  
4, rue Etienne-Dumont  
Tél. 29 70 26 GENEVE

**PHARMACIE DU BOURG DE FOUR**  
F. HOMBERGER PHARMACIEN  
10, Place du Bourg de Four tel: 20'45'33

**CACHOU**  
Boutique  
3, rue Charles-Bonnet Tél. 46 18 46



● LE DELOGEMENT DANS LE CENTRE ET LA VIEILLE VILLE

Les récentes affaires de mises en congé des locataires dans les immeubles 22 Bourg-de-Four, 10 rue Tabazan 4 bd des Tranchées, 10-12-14 place Logemalle, 108-110-112 rue du Rhône, 24-26 bd des Philosophes, 17 Croix-d'Or, ainsi que tous les autres cas qui ne nous sont pas connus, nous obligent à poser le problème de la protection des habitants dans le quartier.

Que faire contre l'accélération de ce processus, les immeubles qui se vident peu à peu, les changements d'affectation (de logements en bureaux) ?

Il existe depuis 1962 une loi, peu ou pas appliquée, qui a pour but de protéger les immeubles de logement et leurs habitants contre ce type de délogement.

Cette loi permet de refuser la délivrance d'une autorisation de démolir ou de transformer lorsqu'il s'agit d'une maison d'habitation. Pour cela, il suffit que le bâtiment contienne plus d'un tiers de surfaces de logements. Les bâtiments de logements transformés depuis moins de dix ans en locaux commerciaux sont aussi soumis au bénéfice de cette loi.

Des dérogations peuvent cependant être accordées par le Département des Travaux Publics pour des motifs de salubrité, de sécurité, d'intérêt public et d'intérêt général. Le manque de confort n'est PAS compris dans les termes d'insalubrité ou d'insécurité et n'entre pas dans l'application de la loi.

Une dérogation pour motif d'intérêt général peut être accordée aux deux conditions cumulatives que la nouvelle construction comporte une capacité de logement sensiblement PLUS FORTE et répondant quant à son

genre, son aménagement et le montant prévu des loyers à un BESOIN GENERAL DE LA POPULATION.

L'autorisation de démolir suivie de reconstruction ou de transformation peut être accompagnée de réserves. Le Département des Travaux Publics peut subordonner l'autorisation à la condition que tous les locataires actuels aient été relogés. De plus, en application de l'art. 13 de la loi sur les constructions, l'autorisation peut être accompagnée d'un règlement édicté par le Conseil d'Etat sur préavis de la Commission d'Urbanisme prévoyant notamment le degré d'occupation, la destination des constructions.

Le Conseil d'Etat pourrait ainsi systématiquement accompagner toute autorisation d'un règlement précisant que la reconstruction d'un ancien bâtiment d'habitation doit comprendre sensiblement plus de locaux ayant une telle fonction.

La base légale existe donc pour maintenir les habitants dans leurs logements et de plus pour augmenter le nombre des logements en centre-ville.

Pourquoi les Autorités ne l'utilisent-elles pas ?

Pourquoi laissent-elles démolir et transformer autant d'immeubles en ville ?

Que deviendra un centre-ville privé d'habitants ? privé de sa vie ? mort dès six heures du soir et désert le week-end ?

Ce jour-là, oui, le problème de la sécurité dans la rue deviendra crucial

Il faut obliger les Autorités à appliquer la loi !

VOUS TOUS QUI ETES MENACES, PRENEZ CONTACT AVEC NOUS POUR QUE NOUS ETUDIONS ENSEMBLE LES MOYENS DE NOUS PROTEGER ET D'AMELIORER LA QUALITE DE LA VIE DANS NOS QUARTIERS !

Notre Association a eu le très grand chagrin de perdre l'un des membres de son Comité, Christian Rouiller, qui a été tué la veille de Noël par un tram, alors qu'il roulait à vélo-moteur à la place Neuve.

Nous regretterons tous profondément le départ de Christian, son dévouement et son humour. A sa femme Madeleine, également membre du Comité à sa famille, nous disons notre sympathie.

● PLAN DE SITE DE LA CORRATERIE

Ce plan n'est pas seulement un plan de protection ou de reconstruction des immeubles composant la rue. Il définit aussi les utilisations qui en sont faites : magasins, bureaux, logements, etc.

Le règlement d'application du plan peut exiger un certain nombre de logements dans les étages et définir le type de logement désiré (pour familles, à loyer ne dépassant pas certaines limites, etc.). Il peut aussi exiger que les rez-de-chaussées des immeubles soient occupés par des arcades avec des commerces.

Si vous voulez avoir une rue animée plutôt qu'une rue bordée de vitrines aveugles de banques, donnez votre avis ! Si vous voulez des logements plutôt que des bureaux, donnez aussi votre avis ! Allez donc consulter ces plans et faites vos remarques écrites. Plus les habitants du centre seront nombreux à s'exprimer à ce sujet, plus les Autorités seront dans l'obligation de tenir compte de leur avis.

Jusqu'au 17 mars, ce plan est consultable par le public au Secrétariat du Service Immobilier de la Ville de Genève, 4 rue de l'Hôtel-de-Ville, 2ème étage, et au Service des monuments et des sites, 5 rue David-Dufour 5ème étage.

**CHEZ SALVATORE**

Boucherie - Charcuterie

**Salvatore Puzone**

18, rue Chausse-Coqs (Vieille Ville)  
Téléphone (022) 29 17 09

*Coiffure Hedy*

SALON DES TRANCHÉES

Rue St-Victor 4  
Tél. 46 25 12

Genève

Teinturerie - Blanchisserie

**TRANCHEES - NET**

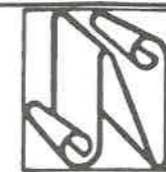
M. et Mme G. MORI

3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72  
8 à 12h. - 14 à 18h. Fermé le samedi

**pinocchio**



Sélection de jouets  
10, Etienne-Dumont  
Téléphone 20 40 47



**papeterie nyffeler**

9, rue Verdaine

tél. 21 47 83

**LE ROZZEL**

**crêperie bar à café**

tel. 218929 Dès 11 heures

6, rue de la Boulangerie